



Traité Békhhorot

Michna 8 - Chapitre 8

אין פּוֹדִין,
לא בַּעֲבָדִים,
ולא בְּשִׁטְרוֹת,
ולא בְּקִרְקָעוֹת,
ולא בְּהִקְדָּשׁוֹת.
כְּתֹב לִכְהֵן שֶׁהוּא תֵּיב לוֹ חֲמֵשׁ סֵלָעִים,
תֵּיב לִתֵּן לוֹ,
וּבְנוֹ אֵינוֹ פְּדוּי;
לְפִיכֵךְ אִם רָצָה הַכֹּהֵן לִתֵּן לוֹ מִתְּנָה,
רָשָׁא.
הַמִּפְרִישׁ פְּדִיּוֹן בְּנוֹ וְאָבִד,
תֵּיב בְּאַחֲרִיתוֹ,
שֶׁנֶּאֱמַר (במדבר יח, טו):
"יִהְיֶה לָּךְ",
ו"פְּדָה תִּפְדֶּה":

On ne peut racheter[son fils premier-né], ni avec[des serviteurs cananéens], ni avec[des billets à ordre], ni avec des terres, ni avec des objets consacrés. [Si le père]a écrit[un billet à ordre]au Kohen indiquant qu'il est obligé de[lui donner]cinq pièces de sela, [le père est]obligé de[les]lui donner mais son fils n'est pas racheté. Par conséquent, si le Kohen souhaite lui rendre[les cinq pièces de sela]en cadeau,[il est]autorisé[à le faire]. Quant à]celui qui désigne[cinq pièces de sela pour]le rachat de son[fils premier-né]et qui perd[les pièces avant de les donner au Kohen, le père]porte[la responsabilité financière]de leur[perte], comme il est dit[à Aharon le Kohen(Bamidbar 18,15) : « Tout ce qui ouvre le ventre de l'homme et de l'animal]sera à toi » ; et[seulement après il est dit :]« Tu rachèteras[le premier-né de l'homme ». Cela indique que ce n'est qu'une fois que l'argent est en possession du Kohen que le fils est racheté].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions